

Les territoires interrégionaux et ruraux franciliens

Un défi majeur pour le développement équilibré de la région capitale

Un regain d'intérêt pour ces territoires

Pourquoi s'intéresser aux territoires interrégionaux et ruraux (TIR) du Bassin parisien ? Les principaux projets franciliens se focalisent sur l'agglomération centrale et phagocytent les territoires situés aux « franges » de la région. Cette prééminence de l'attention portée à l'agglomération centrale impose aujourd'hui un rééquilibrage sur l'ensemble du territoire régional et une meilleure prise en compte des besoins de tous les Franciliens. Ces territoires, situés entre les limites extérieures de l'agglomération parisienne et les limites administratives régionales, disposent d'atouts qui permettront à l'Ile-de-France d'accéder pleinement au statut d'éco-région exemplaire.

Le Schéma régional de développement économique 2005-2010 stipule d'ailleurs que « *L'Ile-de-France joue une partie de son avenir dans les franges franciliennes (...). Ces territoires sont donc comme des témoins de sa capacité à offrir un développement économique équilibré sur l'ensemble de son territoire, au profit de tous ses*

habitants. De la manière d'aborder leur développement dépend aussi, pour une large part, l'attractivité de la région capitale ».

Appréhender l'avenir de notre région à l'échelle du Bassin parisien est aujourd'hui une nécessité au regard des enjeux qui relèvent d'un périmètre plus vaste que celui du seul territoire francilien.

tégique et prioritaire du SDRIF adopté par le Conseil régional en septembre 2008.

Il aborde les problématiques de ces territoires au travers des cinq thématiques qui structurent le SDRIF :

- la population, son logement et son cadre de vie,
- les activités économiques, l'emploi et la formation,

“ Ces territoires disposent d'atouts qui permettront à l'Ile-de-France d'accéder pleinement au statut d'éco-région exemplaire. ”

Une approche méthodologique originale

Ce rapport du CESER est le fruit d'un travail collaboratif, au sein de la commission de l'Aménagement du territoire, résultant de la mise en place, autour du rapporteur, Marc Rémond, de cinq sous-groupes de travail, consacrant leur réflexion à chacun des territoires des « faisceaux » retenus dans la géographie stra-

- les infrastructures de transport, l'accessibilité et les déplacements,
- les équipements structurants et les services,
- l'environnement.

Sont également pris en compte les travaux issus des Assises des territoires ruraux initiées par M. Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, le 15 octobre 2009. L'originalité de l'étude a permis d'esquisser d'une part, les relations

Les territoires interrégionaux et ruraux franciliens

multiples et complexes qui s'établissent au niveau de ces territoires interrégionaux, tant avec l'agglomération centrale de l'Ile-de-France qu'avec les territoires voisins des autres régions du Bassin parisien et, d'autre part, l'attraction que peuvent exercer ces territoires les uns sur les autres.

Des caractéristiques spécifiques

Les territoires interrégionaux et ruraux se situent au-delà de l'agglomération parisienne.

Ils couvrent les deux tiers de l'Ile-de-France (8.150 km²) et comptent un dixième de la population francilienne.

Ils bénéficient d'un emplacement privilégié au cœur du Bassin parisien et constituent une zone de contact entre l'Ile-de-France et les cinq régions limitrophes (Picardie, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Centre et Haute-Normandie).

Si leurs limites externes sont admi-

nistrativement fixes, leurs limites internes sont évolutives.

Ce mouvement de contraction, lié à l'étalement urbain, tend progressivement à réduire leur étendue.

Ils se caractérisent – à la différence des territoires limitrophes des départements voisins – par la faiblesse des pôles susceptibles de « polariser » l'activité des habitants, ainsi que par un manque patent de liaisons transversales, d'infrastructures et de moyens de transports publics.

À dominante rurale, ces territoires se caractérisent également par un environnement « naturel »

“ L'Ile-de-France joue une partie de son avenir dans les franges franciliennes. ”

Délimitation des Territoires interrégionaux et ruraux



Carte dessinée sur VISIAU® IAU Ile-de-France.

exceptionnel de par sa diversité et ses dimensions, mais qui se voit impacté par le développement de ses fonctions résidentielles, productives et récréatives. De grands réseaux structurants ont par ailleurs induit leur morcellement, tandis que l'étalement urbain y augmentait l'artificialisation des sols.

Malgré des caractéristiques communes (faible densité de population, insuffisance des services...), ces territoires présentent des réalités très diverses d'un territoire à l'autre, selon qu'ils constituent une zone de « protection », de « relais de croissance », de « liaison - passerelle » ou de « respiration ».

Une triple vocation

Une **vocation locale** tout d'abord, qui ne pourra s'exprimer qu'au travers d'une identité propre, conjuguant un maximum d'autonomie et un minimum de dépendance vis-à-vis des territoires environnants.

“ **La coopération entre les territoires doit gommer les effets de frontière et permettre de privilégier les vrais projets correspondant à des bassins de vie cohérents.** ”

Une **vocation régionale** ensuite, assurant le lien avec l'agglomération centrale : zone de desserrement de l'emploi, du logement et donc de la population, zone de production industrielle, agricole, de ressources minières, d'équipe-

ments de culture, de tourisme et loisirs mais aussi zone de richesses écologiques, de biodiversité, de respiration.

Enfin, une **vocation interrégionale** favorisant les liaisons au-delà des frontières régionales grâce, notamment, à des partenariats interrégionaux (Contrat de plan État/Région Bassin parisien, intercommunalités interdépartementales ou interrégionales...) et au passage de villes trait d'union à de véritables « territoires trait d'union ».

L'intérêt d'une approche élargie au Bassin parisien, promue par le CESER depuis de nombreuses années, prend ici tout son sens, la coopération entre les territoires et entre les structures administratives devant gommer les effets de frontière et permettre de privilégier les vrais projets de territoire correspondant à des bassins de vie cohérents.

Ce rapport fait ressortir la nécessité de ne pas laisser se développer dans les territoires interrégionaux et ruraux franciliens une logique de « délaissement » qui serait préjudiciable à l'équilibre de l'ensemble de la région capitale.

En abordant des thématiques communes avec certains territoires interrégionaux voisins de l'espace francilien, il contribue à une meilleure compréhension des grands enjeux de la région dans le cadre plus large du Bassin parisien.

Le CESER estime que ces territoires interrégionaux et ruraux franciliens représentent une ressource précieuse à préserver et à valoriser et doivent constituer un exemple de développement durable afin de hisser notre région capitale au rang d'« éco-région exemplaire ». ■

Les propositions du CESER

- Porter aux TIR franciliens une attention renouvelée, notamment grâce à des politiques spécifiques dotées des ressources correspondantes.
- Les faire bénéficier d'orientations propres dans le cadre de la territorialisation de la politique de construction de logements (développer la diversité et le nombre de logements financièrement accessibles, réhabiliter les logements anciens et les bâtiments professionnels, lutter contre l'étalement urbain...).
- En matière de développement économique et d'emploi, initier et promouvoir des mécanismes permettant d'aplanir, au fur et à mesure que l'on se rapproche des limites de la région, les différentiels de compétitivité.
- Dans le secteur agricole, aider à la promotion et à la structuration des productions spécialisées (maraîchage, arboriculture...), soutenir l'installation des jeunes, encourager les agriculteurs engagés en faveur du développement d'activités innovantes (biomatériaux, biotechnologies, tourisme...).
- Réindustrialiser la filière bois (professionnalisation des acteurs, animation concrète des partenaires publics et privés, regroupements fonciers de parcelles forestières, amélioration de l'accès aux forêts) et développer l'énergie-bois.
- Conforter et fixer l'emploi en s'appuyant sur des projets d'initiatives locales (agriculture, artisanat, services, commerces de proximité).
- Favoriser la mise en place de formations adaptées aux besoins des entreprises locales.
- Développer les activités liées au tourisme (promotion des initiatives locales, synergies autour des activités économiques locales, définition de « bassins touristiques », mise en place de « pass-touristiques »).
- En matière d'équipements structurants et de services, élaborer un schéma logistique à l'échelon du Bassin parisien s'appuyant sur des plates-formes multimodales dans les TIR.
- Garantir une couverture générale par l'Internet haut débit et très haut débit.
- Mettre en place des AOP (Autorité organisatrice de proximité).
- Promouvoir des moyens de déplacements entre et à l'intérieur des bassins de vie et des connexions avec l'espace aggloméré.
- Conforter le rayonnement de l'Ile-de-France, comme « éco-région exemplaire ».
- Compléter la carte de l'intercommunalité en adéquation avec les bassins de vie identifiés.
- Encourager la création d'intercommunalités interdépartementales ou interrégionales.
- Optimiser la gouvernance par la suppression ou le regroupement de syndicats intercommunaux.
- Généraliser les SCOT.
- Valoriser le rôle particulier des Parcs Naturels Régionaux en matière de gouvernance.
- Renforcer l'animation des territoires grâce au travail en réseau avec l'ensemble des acteurs de terrain : élus, associations, acteurs socio-économiques, représentants du monde agricole et forestier.